

R È G L E M E N T & C O N D I T I O N S G É N É R A L E S

INSCRIPTIONS

La demande d'inscription au **Tour des Alpes** peut se faire directement par mail (a.guidoux@pac-event.com ou p.guidoux@pac-event.com) ou sur le site internet www.millesimclassicroally.com. Les organisateurs se réservent le droit de l'accepter ou non. Les dossiers incomplets ne sont pas retenus.

• Tarifs de l'inscription :

- Pour une demande d'inscription avant le 23 juillet 2020 : **5 880 € TTC**

• L'inscription comprend :

- Encadrement logistique
- Assistance technique sur le parcours et aux étapes
- Pack équipage avec road book et adhésifs pour identification de la voiture
- 3 nuits en chambre double ou twin (Hôtels ****) avec petit-déjeuner pour 2 personnes (chambres singles en option)
- 3 déjeuners avec boissons pour 2 personnes
- 3 diners avec boissons pour 2 personnes
- Le cocktail d'arrivée pour 2 personnes
- Pack de bienvenue

CONDITIONS GENERALES 2020

Le « TOUR DES ALPES 2020 » se déroulera du mardi 22 au vendredi 25 septembre 2020 au départ d'Aix-les-Bains (73). Il se disputera conformément à la législation française quant aux manifestations de ce genre, et en respect du Code de la route. L'évènement est organisé et commercialisé par la Société PAC EVENT dont le siège social est situé 35 avenue Ernest Ruben 87000 Limoges (avec la collaboration de l'ASA Saint Martial, organisateur administratif).

PROGRAMME

Le programme du « TOUR DES ALPES 2020 » est donné à titre indicatif et est susceptible de modifications.

Mardi 22 septembre de 14h à 18h. Aix-les-Bains (73)

- Accueil des équipages
- Vérifications administratives et techniques
- Briefing
- Dîner
- Hébergement hôtel

Mercredi 23 septembre à partir de 7h00

- Départ de l'étape
- Arrivée de l'étape
- Transfert à l'hôtel L'Alpe d'Huez

Judi 26 septembre

- Petit déjeuner à l'hôtel
- Départ
- Déjeuner sur le parcours
- Dîner
- Transfert à l'hôtel L'Alpe d'Huez

Vendredi 27 septembre

- Petit déjeuner à l'hôtel
- Départ
- Déjeuner
- Cérémonie d'arrivée du TOUR des ALPES à Aix-les-Bains (73).

VOITURES ÉLIGIBLES

L'évènement est exclusivement réservé aux véhicules des catégories ci-après :

- **Tour des Alpes GT : GT, Super car & Sportives premium de série à partir de 1998**
- **Tour des Alpes Legends : GT & Sportives premium de série de 1960 à 1997**
- **Tour des Alpes Ladies : GT & Sportives premium de série à partir de 1960**

Le changement de véhicule inscrit est soumis à la validation de l'Organisateur.

Les véhicules doivent être conformes à la législation routière, c'est à dire disposer d'une carte grise, de plaques d'immatriculation, d'une police d'assurance en cours de validité, d'un contrôle technique en cours de validité le cas échéant, et être en parfait état de fonctionnement. L'extincteur manuel (à poudre d'un minimum de 2kg) en cours de validité est obligatoire. Certaines demandes d'engagement peuvent être refusées par l'Organisateur dans le cas où un équipage ne présenterait pas les garanties nécessaires quant aux points listés ci-dessus. Tout véhicule non conforme se présentant au départ du rallye peut également faire l'objet d'un refus. Dans cette hypothèse, aucun remboursement ne sera fait.

EQUIPAGES

Tout équipage doit être composé de deux personnes, pilote et copilote. Le pilote devra impérativement être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. Le rallye est ouvert aux licenciés FFSA et aux non licenciés FFSA. Dans le cas d'un non-licencié, un titre de participation (TPNR), devra obligatoirement être délivré par la FFSA par l'intermédiaire de l'ASA St. Martial (payable lors des vérifications administratives). Ce Titre de participation peut être délivré au mineur à partir de 15 ans.

Conditions de délivrance du TPNR et TPNRE

- Être âgé de 14 ans minimum à la date d'émission du titre de participation.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

PARTICIPATION

- Valable pour une seule participation à une épreuve nationale du calendrier FFSA en régularité.
- NB : Ce titre de participation ne permet de conduire le véhicule que si son possesseur est titulaire du permis de conduire.

TOUR DES ALPES LADIES

L'équipage doit être impérativement 100 % féminin.

PRINCIPE : DÉCOUVERTE ET RÉGULARITÉ

Quatre jours, autour de 1000 kilomètres de routes asphaltées, 10 spéciales (ZR) sur routes fermées. Les participants au rallye doivent respecter l'itinéraire sélectionné par l'Organisateur et indiqué dans le road book remis à chaque équipage au départ de l'épreuve. Une feuille de pointage devra être présentée aux contrôles de passages (CP) dont les emplacements seront tenus secrets. Certains secteurs seront à usage privatif et à parcourir à une moyenne imposée. Un classement sera réalisé en fonction du respect du temps, mais également des distances et d'éventuelles pénalisations routières. Un règlement particulier est établi pour ces secteurs. Les secteurs de routes fermées sont fonctions des au-

torisations des Préfectures et Conseils Départementaux. L'organisateur n'est en aucun cas responsable des décisions de ces autorités.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Un contact PC assistance joignable en permanence sera mis en place. Une équipe de mécaniciens professionnels et un véhicule balai assurent l'assistance technique du rallye.

TRANSFERT DES BAGAGES

Les équipages qui le souhaitent peuvent bénéficier du transfert de leurs bagages, du départ de l'étape à l'arrivée de l'étape.

SÉCURITÉ DES PARCS

Les véhicules garés dans les parcs réservés au Rallye seront gardés par une équipe de sécurité.

HÉBERGEMENT

À chaque étape, un soin particulier est porté à l'hébergement. L'hébergement en chambres single est possible avec supplément, dans la limite des places disponibles.

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT

La date limite d'engagement est fixée au **23 juillet 2020**, dans la limite des places disponibles. Pour valider toute demande d'engagement, le paiement d'un acompte de 50% de la somme totale due est obligatoire. Le solde du montant à payer doit impérativement être versé au plus tard le **8 août 2020**. Au-delà de cette date, et même dans le cas où l'équipage aurait versé un acompte pour réserver sa participation, l'Organisateur pourra considérer la demande comme nulle, et proposer l'engagement à un équipage figurant en liste d'attente le cas échéant.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des droits d'engagement peut être effectué par virement bancaire aux coordonnées indiquées sur le formulaire d'inscription, ou par carte bancaire lors de la validation du formulaire d'inscription en ligne.

MODALITÉS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Le montant versé dans le cadre de l'engagement pourra être restitué à l'équipage dans les cas définis ci-après :

- 1) la demande d'engagement arrive après que le nombre maximum de participants ait été atteint.
- 2) la demande d'engagement n'est pas retenue par l'Organisateur.
- 3) le participant annule sa demande d'engagement, quel qu'en soit le motif, au plus tard 15 jours avant la date limite d'engagement.

Pour les cas 1) et 2), l'intégralité de la somme versée sera restituée. Dans le cas 3), la somme de 1000,00 € sera conservée par l'Organisation au titre de frais de dossiers. Pour tout autre cas et échéances, aucun remboursement ne pourra être demandé à l'Organisateur.

SPONSORS ET ESPACES RÉSERVÉS À L'ORGANISATION SUR CHAQUE VOITURE

Certains emplacements sur les véhicules doivent être réservés à l'Organisation, tels que :

- Sur le capot avant (40x25cm),
- sur le capot/pare-chocs arrière (40x25cm)
- sur les portières (52x52cm).

Chaque voiture engagée peut être revêtue de publicité, dès lors que la/les marque(s) apposée(s) sur le véhicule ont fait l'objet d'un accord écrit de l'Organisateur.

Ne pourront être acceptées, toutes marques en concurrence avec l'Or-

ganisateur lui-même, les sponsors, partenaires et fournisseurs de l'évènement.

L'Organisateur se réserve le droit d'interdire toute publicité lui paraissant également contraire à l'esprit du rallye, sans avoir à se justifier. Toute demande de publicité figurant sur le véhicule devra être adressée à l'Organisateur par courrier ou e-mail au plus tard un mois avant le départ du rallye. Toute voiture se présentant au départ sans validation pourrait se voir refuser la participation sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé. Par ailleurs, l'Organisateur ne peut être tenu responsable des conséquences liées à l'apposition des adhésifs réglementaires sur le véhicule.

SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

En prenant le départ du « TOUR DES ALPES 2020 », chaque équipage s'engage à prendre ses propres responsabilités quant au respect du Code de la route, et de la sécurité d'autrui. L'Organisateur pourra exclure du rallye tout équipage dont le comportement serait contraire à l'esprit de l'évènement ou dangereux. Dans cette hypothèse aucun dédommagement ne pourrait être prévu. En s'inscrivant à ce rallye, chaque participant reconnaît assumer l'entière responsabilité en cas d'accident ou d'accident survenu dans le cadre de l'évènement, l'Organisation ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion. En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'évènement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance. L'Organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'évènement, ou causés par la pause des adhésifs réglementaires. A noter que le rallye se déroulera officiellement du mardi 22 septembre 2020 à 14h00 au vendredi 25 septembre 2020 à 18h00. Au-delà de ces horaires, la responsabilité de l'Organisateur ne pourrait être engagée d'une quelconque manière.

ASSURANCE

Conforme aux obligations légales d'assurance des manifestations sportives réglementées.

EXPLOITATION

En prenant part au « TOUR DES ALPES 2020 », les participants autorisent la Société PAC EVENT ou tout autre partenaire ou sponsor de l'évènement à utiliser, reproduire et diffuser à titre gracieux le nom, la voix et/ou l'image du pilote ou du copilote, ainsi que ses performances, ses résultats et l'image de sa voiture, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée illimitée.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque équipage peut exercer un droit d'accès ou de rectification en écrivant à PAC EVENT, 35 avenue Ernest RUBEN 87000 Limoges). À noter enfin que les coordonnées des participants peuvent faire l'objet d'une transmission aux partenaires officiels de l'évènement.

CONTESTATION

En cas de contestation, seul le Tribunal de Commerce de Limoges est reconnu compétent par le simple fait de l'inscription au Tour des Alpes.